

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé & Personnel
Monsieur Gilles MARCHAND
Directeur Général
Radio Télévision Suisse
Quai Ansermet
CP 234
CH-1211 Genève 8

Estavayer-le-Lac, le 13 février 2019

http://www.swisstribune.org/doc/190213DE_GM.pdf

CENSURE INÉQUITABLE DES MASSMÉDIA: une djihadiste, traitée selon elle plus mal que des animaux, arrive à passer au Téléjournal suisse et à obtenir des réponses de Conseillers nationaux

Monsieur le Directeur général,

Je me réfère au TJ de samedi dernier. J'ai été surpris que la RTS aide une djihadiste à obtenir des réponses de Conseillers nationaux et des réponses de droit, alors qu'elle n'aide pas les citoyens suisses honnêtes, qui sont traités encore plus mal que des animaux, à obtenir des réponses des Autorités fédérales.

Si vous suivez les blogs de Michèle HERZOG, vous savez qu'il y a beaucoup de suisses honnêtes qui se plaignent de l'attente insupportable que leur font subir les membres des Parlements, dont notamment ceux du Grand Conseil, en ne répondant pas à leur demande. Par exemple, dans son blog¹ du 3 février 2019, Michèle Herzog dit, je cite :

« Pourquoi les Députés du Grand Conseil qui ont été alertés depuis des années des dysfonctionnements dramatiques du pouvoir judiciaire (ils ont reçu les très nombreuses plaintes des citoyens et les pétitions) ne réagissent-ils jamais afin de sanctionner les magistrats ? »

Pour les cas de violation des droits fondamentaux de citoyens, qui ne sont pas des djihadistes, cela est particulièrement incompréhensible que la RTS n'aide pas ces citoyens à obtenir des réponses de Conseillers nationaux, alors qu'elle le fait pour des membres d'une organisation criminelle comme les djihadistes. Il y a discrimination.

Du moment que la RTS a accordé 4 minutes 5 secondes de journal télévisé pour obtenir des réponses pour une djihadiste qui se plaignait de ne pas obtenir de réponse du Parlement, je considère que c'est une obligation légale de la RTS d'accorder 4 minutes 5 secondes de journal télévisé à des citoyens qui n'arrivent pas à obtenir de réponse du Parlement.

¹ <http://egalitedescitoyens.blog.tdg.ch/archive/2019/02/03/cantons-de-geneve-et-vaud-demandes-de-recusation-des-procure-297113.html>

De l'attente insupportable d'une réponse du Parlement

En mars 2018, je vous ai envoyé un courrier (référence² 180328DE_GM), où je vous demandais de rendre publique une faille critique du système judiciaire.

« Je vous rappelle que j'ai perdu mon entreprise parce que je ne savais pas qu'il fallait une autorisation du Bâtonnier pour pouvoir porter plainte pénale contre un Président administrateur qui viole le copyright, si ce dernier est membre d'une confrérie d'avocat ». Il y a eu un dommage de plus de 2 millions établis par expertise judiciaire suite à l'existence de ce Droit caché au public.

Vous n'avez pas répondu.

Je me suis adressé aux Autorités fédérales et en particulier aux Commissions de surveillance du Parlement pour avoir des explications sur ce Droit inaccessible au Public. Vous trouverez une partie de ces démarches sur le lien suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Je n'ai pu obtenir aucune réponse du Parlement. Finalement, il y a une Conseillère nationale, membre de la Commission de gestion, qui m'a accordé un entretien. Je lui ai présenté et remis un résumé³ du cas, voir annexe. Elle a même pu découvrir que j'ai été privé du droit d'être représenté par mon avocat. Elle ne connaissait pas ce Droit caché au public qui lie l'Ordre des avocats aux Tribunaux.

Par contre elle s'est engagée à me mettre en relation avec les élus compétents qui ont la compétence pour faire respecter la Constitution fédérale dans ce contexte donné, voir courrier⁴ ci-joint.

Depuis le 5 novembre, c'est de nouveau une attente insupportable, où je n'ai pas reçu de réponse.

J'ai également contacté des journalistes de la RTS pour qu'ils demandent aux Commissions de surveillance du Parlement de justifier les raisons pour lesquels ils ne répondent pas. Apparemment, c'est un sujet tabou dont ils n'osent pas parler.

Avec l'aide qu'a donné la RTS à la djihadiste Selena pour obtenir une réponse du Parlement, je considère que j'ai droit au moins au même temps de journal télévisé, voire plus. Je souligne que beaucoup d'autres citoyens, victimes d'actes de forfaiture, auraient aussi droit à ce que la RTS les aide à rompre le silence des Autorités fédérales.

Rappel de l'aide donnée par la RTS à la djihadiste Selena

Dans son édition du téléjournal⁵ de 19h30 de samedi 9 février, présenté par Jennifer Covo, avec le sous-titre : *« Retour de Djihadistes, un casse-tête pour la Suisse »*, chaque citoyen suisse a pu entendre une vaudoise, membre de l'Etat islamique, la djihadiste Selena, qui se plaignait des Autorités suisses qui la traitait plus mal que des animaux, je cite :

« c'est comme si je portais une étiquette Etat Islamique pour le reste de ma Vie,...., nous sommes traités plus mal que des animaux, nous sommes des monstres... et nous ne méritons pas de vivre. »

² http://www.swisstribune.org/doc/180328DE_GM.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/181030DE_VP.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/181105DE_VP.pdf

⁵ <https://www.rts.ch/info/suisse/10205792-une-lausannoise-ex-djihadiste-en-syrie-souhaite-revenir-en-suisse.html>

Cette terroriste réclame depuis des mois son rapatriement en Suisse. Elle n'obtient pas de réponse. La journaliste parlait de cette attente insupportable pour sa sœur que leur faisait subir les Autorités fédérales en ne répondant pas à leur demande, je cite :

« Une attente insupportable pour sa sœur qui vit à Lausanne, elle se sent abandonnée par les Autorités »

Grâce à l'interview de la télévision, cette djihadiste et sa sœur ont pu entendre la prise de position de deux Conseillers nationaux, soit le Conseiller national Dino René Büchel et le Conseiller national Carlo Sommaruga. Elles ont de plus reçu des explications de la journaliste Cynthia Gani sur les questions de droit non résolues que posait cette demande de rapatriement.

Les Conseillers nationaux n'ont pas abordé la question de savoir qui financera les avocats de ces djihadistes s'ils sont rapatriés en Suisse. Ce serait étonnant que ces derniers soient privés d'avoir un avocat et qu'ils doivent les payer, alors que le soussigné dans une affaire de crime organisé s'est vu privé d'être représenté par son avocat sur la fausse expertise de l'ancien juge fédéral ROUILLER.

Au total, elles ont eu droit à 4 minutes 5 secondes de journal télévisé traitant leur affaire, suite à cette attente insupportable que leur faisait subir les Autorités fédérales en ne répondant pas à leur demande. Vous trouverez en annexe, le résumé⁶ fait par la RTS sur son site.

Requête

Au vu de ce qui précède, par la présente, je vous mets en demeure de me confirmer dans les 15 jours que la RTS va m'accorder au moins 4 minutes 5 secondes de journal télévisé pour informer nos concitoyens de l'existence de cette faille critique du système judiciaire révélée par la demande d'enquête parlementaire. En particulier, la RTS veillera à ce que des Conseillers nationaux s'expriment sur les faits établis avec Me de ROUGEMONT qui sont décrits dans la demande d'enquête parlementaire. Il serait aussi important que la RTS rappelle que Me de ROUGEMONT avait expliqué⁷ qu'il avait été mandaté suite à la tuerie de Zoug provoquée par la Loi du Silence exercée par le Parlement. Suite aux révélations faites par Me de ROUGEMONT, il faut observer que l'attente insupportable subie par une djihadiste pourrait déjà avoir provoqué la tuerie de Zoug par un citoyen qui n'était pas un djihadiste.

Je demande aussi que la RTS montre qu'en Suisse des citoyens peuvent se faire priver du droit d'être défendu par leur avocat, comme l'atteste le résumé⁸ remis à la Conseillère nationale.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/190213DE_GM.pdf

Annexe : ment

Copie à : Conseillère nationale Valérie Piller Carrard
Michèle Herzog

⁶ http://www.swisstribune.org/doc/190210_RTS.pdf

⁷ http://www.swisstribune.org/doc/190122DE_HU.pdf

⁸ http://www.swisstribune.org/doc/181030DE_VP.pdf